



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-MALAQUAIS – PSL

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES, CONSOMMABLES ET SERVICES

Objet du marché :

***Mise en place, réalisation, exploitation et diffusion des
résultats d'un dispositif en ligne d'évaluation des
enseignements par les étudiants***

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS
PAR LES ÉTUDIANTS (EEE)**

Personne Publique :

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-MALAQUAIS – PSL (ENSAPM – PSL)
14, rue Bonaparte
CS 70614
75272 PARIS CEDEX 06

Table des matières

1 - Objet	3
2 - Contexte général.....	3
3 - Objectifs et dispositifs existants.....	3
4 - Nature des prestations demandées	4
4.1 - Phase 1 : mise en place du questionnaire EEE	5
4.2 - Phase 2 : administration du questionnaire EEE.....	5
4.3 - Phase 3 : exploitation et diffusion des résultats EEE.....	6
4.3.1 - Analyse et interprétation des données.....	6
4.3.2 - Documents de présentation (livrables)	6
4.4 - Suivi du dispositif.....	8

1 - Objet

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernent la mise en place, la réalisation, l'exploitation et la diffusion des résultats d'un dispositif en ligne d'évaluation des enseignements de l'ENSAPM – PSL par ses étudiants (EEE).

2 - Contexte général

L'ENSAPM – PSL est un établissement public d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Créée en 2001, elle s'inscrit dans l'héritage du site historique de l'enseignement de l'architecture en France, situé au cœur de Paris, rue Bonaparte, qu'elle partage avec les Beaux-Arts de Paris. Depuis janvier 2025, l'école est également établissement-composante de l'Université PSL. Elle accueille environ 900 étudiants dans les formations conduisant au diplôme d'études en architecture (grade de licence), au diplôme d'État d'architecte (grade de master), à l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP) ainsi qu'au doctorat. L'établissement se distingue par une pédagogie fondée sur le projet, l'expérimentation, la recherche et l'ouverture internationale.

Dans le cadre de ses missions de service public, l'ENSAPM – PSL est tenue de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses formations et de ses enseignements. Cette exigence s'inscrit dans le cadre national de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, des procédures d'accréditation des formations et des évaluations périodiques conduites par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur doivent ainsi être en mesure de démontrer qu'ils disposent de dispositifs permettant de recueillir régulièrement l'avis des étudiants sur les enseignements suivis, d'analyser ces retours et de mettre en œuvre les actions d'amélioration qui en découlent.

L'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) constitue à ce titre un outil essentiel de pilotage pédagogique. Elle permet de mesurer la perception des étudiants concernant la qualité des contenus, les modalités pédagogiques, l'organisation des enseignements, les conditions d'apprentissage et l'atteinte des objectifs de formation. Les résultats des EEE contribuent à l'amélioration continue de l'offre de formation, au dialogue entre étudiants, enseignants et responsables pédagogiques, ainsi qu'à la préparation des démarches d'autoévaluation et d'accréditation de l'établissement.

Dans cette perspective, l'ENSAPM – PSL souhaite disposer d'un dispositif d'EEE fiable, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires et institutionnelles, permettant la collecte, l'analyse et la restitution des évaluations, tout en garantissant l'anonymat des répondants et l'exploitation des résultats à des fins d'amélioration de la qualité des formations.

3 - Objectifs et dispositifs existants

L'ENSAPM – PSL conduit une démarche d'EEE afin de disposer d'une connaissance objective et régulière de la perception des étudiants sur la qualité des enseignements, les conditions d'apprentissage et l'organisation pédagogique. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité des formations, de dialogue entre les différents acteurs de la communauté pédagogique et de pilotage de l'offre de formation.

Le dispositif actuellement en vigueur est le résultat d'un groupe de travail constitué en 2022, réunissant des représentants des étudiants, des enseignants et de l'administration. Ce groupe avait pour objectif de définir un cadre partagé pour l'EEE, en tenant compte des expériences antérieures conduites au sein de l'établissement. En effet, avant la mise en place du dispositif actuel, plusieurs enquêtes avaient été menées selon des modalités variées, tandis que certains enseignants avaient également développé leurs propres outils d'évaluation au sein de leurs enseignements.

Les travaux du groupe ont permis de dégager plusieurs principes structurants. L'EEE est conçue comme une évaluation des enseignements et des conditions de leur mise en œuvre, et non comme une évaluation individuelle des enseignants. Elle ne constitue pas davantage une instance de révision des programmes ou des maquettes de formation. Les échanges ont également mis en évidence qu'une approche exclusivement quantitative ne permettait pas de rendre compte de la diversité des situations pédagogiques. Une méthode hybride, associant des outils quantitatifs et qualitatifs, a donc été privilégiée afin de favoriser à la fois la production d'indicateurs de suivi et l'expression argumentée des étudiants. Cette approche vise également à créer des espaces de dialogue entre étudiants, enseignants et administration, identifiés comme insuffisamment développés au sein de l'établissement.

Depuis l'année universitaire 2022-2023, l'EEE repose sur un questionnaire en ligne administré à l'ensemble des étudiants à la fin de chaque semestre. Ce questionnaire unique couvre l'ensemble des enseignements suivis. Il constitue un outil commun permettant de recueillir des données comparables dans le temps tout en laissant aux enseignants la possibilité de compléter cette démarche par des dispositifs spécifiques adaptés à leurs besoins pédagogiques. Chaque enseignant dispose d'un accès aux résultats relatifs à ses enseignements. Une analyse globale et anonymisée est réalisée par un prestataire afin de produire des indicateurs agrégés destinés aux responsables pédagogiques et aux instances de l'établissement. Certains indicateurs synthétiques peuvent également être mobilisés dans le cadre du rapport d'activité ou des démarches d'évaluation institutionnelle.

Depuis 2024, ce dispositif est complété par la mise en place de conseils de perfectionnement organisés annuellement par le service des études pour chaque cycle de formation. Ces conseils réunissent enseignants, étudiants et représentants de l'administration afin d'échanger sur les réussites, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration des enseignements. Ils contribuent au volet qualitatif de la démarche et permettent de contextualiser les résultats issus des enquêtes quantitatives.

Par ailleurs, une évaluation spécifique de la formation HMONP est réalisée depuis l'année universitaire 2023-2024. Le dispositif d'EEE est également complété par des études ponctuelles, quantitatives ou qualitatives, portant sur des thématiques particulières ou des enseignements ciblés. Ainsi, des enquêtes spécifiques peuvent être conduites afin d'éclairer les décisions de l'établissement sur des sujets précis relatifs à la vie étudiante, à l'organisation pédagogique ou aux conditions d'études.

Les résultats de l'ensemble de ces évaluations doivent permettre d'identifier les points forts et les axes d'amélioration des enseignements, de mesurer l'impact des actions engagées, d'alimenter le dialogue pédagogique et de fournir aux responsables de formation des éléments objectifs d'aide à la décision. Ces dispositifs visent ainsi à produire des analyses fiables, synthétiques et facilement diffusables, contribuant au pilotage stratégique de l'établissement et à l'amélioration continue de la qualité de ses formations.

4 - Nature des prestations demandées

Chaque semestre, une campagne d'EEE est lancée auprès des étudiants.

Pour une campagne, plusieurs phases se succéderont :

- Phase 1 : mise en place du questionnaire EEE
- Phase 2 : administration du questionnaire EEE
- Phase 3 : exploitation et diffusion des résultats de l'EEE

Le titulaire s'engage à informer dans les meilleurs délais l'équipe de l'ENSAPM – PSL des dysfonctionnements qui pourraient apparaître à toutes les étapes des travaux qui lui sont confiés et y apporter les solutions nécessaires (amélioration des dispositifs d'enquête, modification ou ajustement des questionnaires).

Le point de départ du délai d'exécution est la notification du marché, tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement (ou ATTR11).

4.1 - Phase 1 : mise en place du questionnaire EEE

Élaboration et maintenance du questionnaire :

Le questionnaire de chaque EEE est élaboré par l'ENSAPM – PSL et transmis au titulaire pour avis. Ce dernier doit mettre à profit son expérience stratégique pour aider l'établissement à élaborer des questionnaires permettant de répondre le plus efficacement aux objectifs de l'ENSAPM – PSL.

Le questionnaire doit interroger sur l'ensemble des enseignements du semestre considéré, quel que soit leur nombre.

Certains enseignements se maintiennent tel quel d'une année sur l'autre, d'autres peuvent être modifiés (modification du titre ou de l'enseignant responsable par exemple), supprimés ou créés.

Le questionnaire peut comprendre des questions conditionnelles avec filtres, des questions fermées à choix multiples, des questions ouvertes, etc.

L'offre du titulaire précise les types de questions qu'il peut mettre en œuvre afin de garantir une expérience utilisateur fluide.

Le questionnaire peut intégrer des questions ouvertes. Le titulaire doit être capable d'analyser qualitativement les réponses pour faire ressortir les principales récurrences, positives ou négatives.

L'offre du titulaire présente la méthode d'analyse sémantique utilisée.

Une fois que toutes les questions du questionnaire ont été validées, le titulaire se charge de tous les aspects permettant la mise en ligne du questionnaire (création graphique, hébergement, mécanique, etc.).

Le graphisme et la mécanique du questionnaire doivent être validés par l'ENSAPM – PSL avant mise en ligne définitive.

L'offre du titulaire précise le matériel software envisagé.

Traduction des questionnaires :

Chaque questionnaire doit être administré en bilingue français-anglais.

L'offre du titulaire précise les modalités de l'administration en plusieurs langues.

4.2 - Phase 2 : administration du questionnaire EEE

Les étudiants ciblés par le questionnaire sont invités par courriel à répondre à un questionnaire en ligne. Ils sont relancés plusieurs fois avant l'échéance de fin de la campagne.

L'offre du titulaire précise les modalités de diffusion du questionnaire et la stratégie de relance préconisée.

La base de données des étudiants à interroger est communiquée par l'ENSAPM – PSL. Pour un semestre cela représente entre 700 à 900 adresses courriel.

L'offre du titulaire précise les modalités de communication des listes de courriel à adresser ainsi que les garanties de sécurisation des données personnelles mises en œuvre.

Le titulaire veille au bon fonctionnement de chaque questionnaire pendant toute la durée du marché.

Les données récoltées par les questionnaires en ligne sont hébergées dans le système du titulaire.

L'offre du titulaire présente un exemple d'étude en ligne (avec questions ouvertes et fermées) réalisée.

4.3 - Phase 3 : exploitation et diffusion des résultats EEE

4.3.1 - Analyse et interprétation des données

Les questionnaires produisent à la fois des données quantitatives (questions fermées) et des données qualitatives (questions ouvertes et verbatims), dont l'exploitation nécessite la mise en œuvre de méthodologies d'analyse adaptées.

Le titulaire assure l'analyse, l'exploitation et l'interprétation de l'ensemble des résultats recueillis. Il met notamment en œuvre les méthodes statistiques et d'analyse sémantique nécessaires à la production d'indicateurs fiables, à l'identification des principales tendances observées ainsi qu'à la mise en évidence des points forts et des axes d'amélioration des enseignements évalués.

L'offre du titulaire présente de manière détaillée les méthodologies d'analyse quantitative et qualitative proposées, notamment les modalités de traitement des verbatims, d'identification des récurrences thématiques et de synthèse des commentaires formulés par les répondants.

L'analyse est réalisée à plusieurs niveaux : à l'échelle globale de l'établissement, par cycle de formation, par année d'études, par unité d'enseignement, par enseignement ou selon tout autre périmètre défini par l'ENSAPM – PSL. Le titulaire doit également être en mesure de réaliser des croisements de données et des analyses spécifiques répondant aux besoins exprimés par l'établissement.

L'offre du titulaire présente des exemples de tris, de segmentations et de croisements de données susceptibles d'être réalisés dans le cadre du marché.

Le titulaire fournit à l'ENSAPM – PSL l'intégralité des données recueillies, sous forme de fichiers exploitables au format .xls ou équivalent, dans un délai maximal de cinq jours ouvrés suivant la clôture de chaque campagne d'enquête.

4.3.2 - Documents de présentation (livrables)

A - Données brutes

L'ENSAPM – PSL peut à tout moment demander au titulaire l'ensemble des données brutes et redressées de chaque questionnaire. Le titulaire doit fournir ces données en format .xls dans un délai de 5 jours après la demande.

B - Rapports

Le titulaire produit un rapport à l'issue de chaque campagne d'évaluation, soit deux rapports par année universitaire.

Le rapport relatif à la campagne du second semestre tient également lieu de rapport annuel. À ce titre, il intègre une analyse consolidée de l'ensemble des résultats de l'année universitaire ainsi qu'une mise en perspective des évolutions observées.

Structure des rapports

Les rapports ont vocation à constituer des outils d'aide à la décision pour l'établissement. Ils doivent présenter les résultats de manière claire, synthétique et directement exploitable par les différents acteurs concernés.

Ils comprennent notamment :

- une analyse détaillée des données recueillies, tant quantitatives que qualitatives ;
- une synthèse des principaux enseignements issus des enquêtes, mettant en évidence les points forts, les difficultés identifiées et les axes d'amélioration ;
- une mise en perspective des résultats au regard des objectifs pédagogiques et institutionnels de l'ENSAPM – PSL ;
- des représentations graphiques, tableaux de bord, infographies et tableaux statistiques facilitant la compréhension et l'appropriation des résultats ;

- une analyse comparative des résultats dans le temps, mettant en évidence les évolutions significatives observées par rapport aux campagnes précédentes ;
- la prise en compte des éléments de contexte communiqués par l'ENSAPM – PSL susceptibles d'éclairer l'interprétation des résultats (travaux dans les locaux, évolution des maquettes pédagogiques, changements d'organisation, etc.) ;
- des analyses thématiques ou ciblées lorsque celles-ci ont été demandées par l'établissement ;
- des préconisations et recommandations opérationnelles visant à accompagner l'amélioration continue de la qualité des enseignements et des formations.

L'offre du titulaire présente des exemples de rapports, d'analyses, de synthèses graphiques et d'infographies illustrant les modalités de restitution proposées.

Format des rapports

Ces documents sont remis sur support électronique effectivement exploitables, et donc modifiables par le moyen de logiciels bureautiques courants de type tableur ou traitement de texte.

C - Réunions de présentation

Une réunion de présentation annuelle des principaux résultats faite dans les locaux de l'ENSAPM – PSL par le titulaire pourra être demandée. Chaque réunion fera l'objet d'une commande spécifique et entrainera l'édition d'un bon de commande.

Le support de présentation (format Powerpoint ou équivalent) est communiqué au service demandeur en amont de la présentation. Il doit permettre une lecture par des non-spécialistes.

L'offre du titulaire présente un exemple de support de présentation.

D - Supports de présentation des résultats aux enseignants

Le titulaire met à disposition un espace sécurisé de consultation des résultats destiné aux enseignants.

Chaque enseignant doit pouvoir accéder exclusivement aux résultats relatifs aux enseignements dont il a la responsabilité ou auxquels il est associé. L'accès aux données doit être sécurisé au moyen d'un système d'authentification garantissant la confidentialité des informations.

L'outil doit permettre la consultation des résultats détaillés de chaque campagne d'EEE, sous forme de tableaux de bord, de graphiques et de restitutions adaptées à une lecture rapide des principaux indicateurs.

L'enseignant doit également pouvoir accéder à l'historique de ses résultats sur plusieurs années universitaires afin de suivre l'évolution de ses enseignements dans le temps. Les modalités de comparaison pluriannuelle proposées par le titulaire sont précisées dans son offre.

Le titulaire met également à disposition du chef de projet désigné par l'ENSAPM – PSL un accès administrateur permettant de consulter l'ensemble des résultats de l'établissement, d'effectuer des extractions de données et de produire des analyses transversales ou comparatives entre formations, cycles, unités d'enseignement ou années universitaires.

L'offre du titulaire décrit les fonctionnalités de l'outil de restitution proposé, les modalités de gestion des droits d'accès ainsi que les garanties apportées en matière de confidentialité et de protection des données.

E - Supports de présentation des résultats aux étudiants

L'ENSAPM – PSL souhaite pouvoir communiquer aux étudiants les principaux enseignements tirés des campagnes d'évaluation afin de valoriser leur participation et de renforcer leur implication dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des formations.

Le titulaire est invité à proposer les modalités de restitution qu'il juge les plus adaptées à cet objectif. Ces modalités pourront notamment prendre la forme de tableaux de bord synthétiques, d'infographies, de rapports simplifiés, d'espaces de consultation en ligne ou de tout autre dispositif favorisant une diffusion claire et accessible des résultats.

Les restitutions proposées devront permettre de présenter des résultats agrégés à une échelle pertinente tout en garantissant l'anonymat des répondants et la confidentialité des données individuelles.

L'offre du titulaire décrit les différents formats de restitution envisageables, leurs fonctionnalités ainsi que les modalités techniques de diffusion auprès des étudiants.

4.4 - Suivi du dispositif

Le titulaire s'engage à informer dans les meilleurs délais les équipes de l'ENSAPM – PSL des dysfonctionnements qui pourraient apparaître à toutes les étapes des travaux qui lui sont confiés et y apporter les solutions nécessaires (amélioration des dispositifs d'enquête, modification ou ajustement des questionnaires).

Lu et accepté, le titulaire

Cachet et signature